



BUDGET PRIMITIF 2023

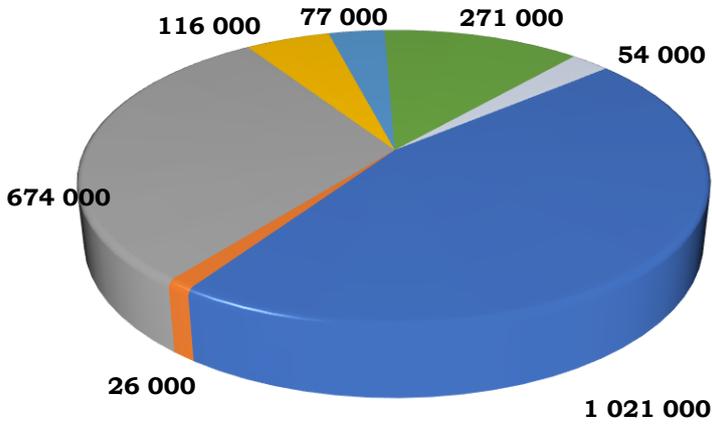
Un budget équilibré de 2 961 000 €



Section Fonctionnement

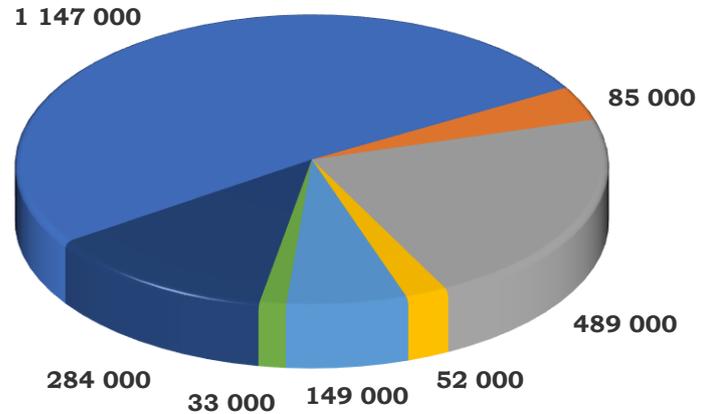
2 239 000 €

Dépenses



- Charges de Personnel
- Intérêts des emprunts
- Charges à caractère général
- Excédent de fonctionnement 2023 reporté en investissement
- Reversement de fiscalité (FNGIR : Fond de garantie des ressources)
- Indemnités, subventions associations, imprévus et autres charges
- Opérations d'ordre (amortissements, provisions)

Recettes

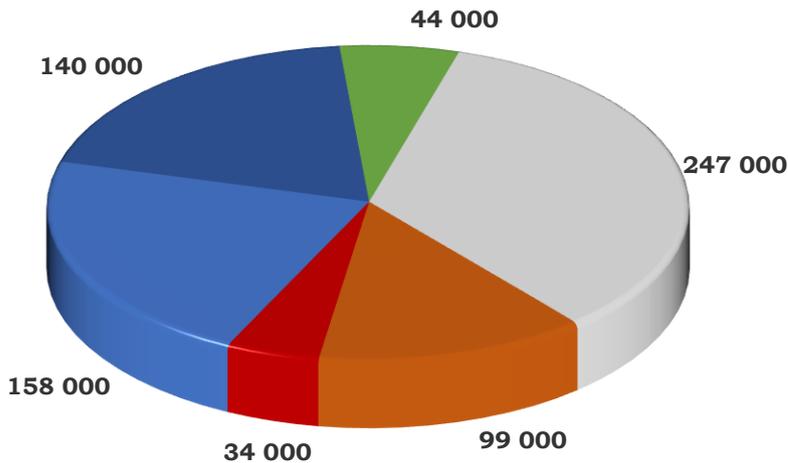


- Impôts locaux, compensation Taxe d'habitation
- Taxes (pylons électriques, électricité, droits de mutation etc)
- Dotations, subventions, participations
- Revenus des bâtiments communaux
- Produits des services (redevances cantine, centre de loisirs, etc.)
- Divers
- Report de l'excédent 2021

Section Investissement

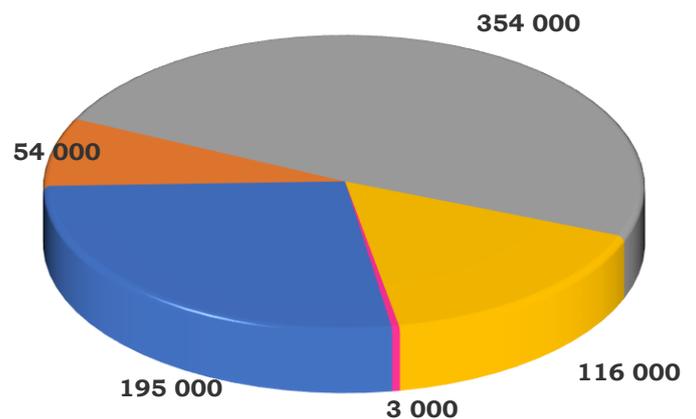
722 000 €

Dépenses



- Voirie et aménagement urbain
- Cimetière
- Bâtiments
- Autres (compris reste à réaliser 2022)
- Remboursement du capital sur des emprunts
- Divers (imprévus + opérations d'ordre)

Recettes



- Subventions
- Divers (opérations d'ordre dotation aux amortissements)
- Dotations (récupération TVA payée en 2022; Taxe aménagement)
- Virement de la section fonctionnement
- Produits des cessions d'immobilisations



En quelques mots, les faits marquants de ce budget



Compte administratif 2022

Il fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de 557 067 € qui sera reporté dans la section fonctionnement 2023 pour 284 575 € et pour 272 492 € en investissement.
- un déficit global d'investissement de 81 344 € qui sera reporté en dépenses en section investissement dans le budget 2023.
- un reste à réaliser en dépenses de 191 149 € reporté en dépenses d'investissement dans le budget 2023.

L'encours de la dette s'élève au 31/12/2022 à : **887 597 €**

Budget 2023

- Le contexte

Le budget de la Commune a été bâti dans un contexte national et local impacté par la hausse générale des charges liées à l'inflation. Dans un environnement où l'entretien des bâtiments et des équipements communaux prend une place importante, la municipalité veut rester prudente sur les évolutions à venir. En 2023, ne connaissant pas les hausses significatives des charges liées à la hausse des prix, il faut tenir compte pour maîtriser l'exécution budgétaire de :

- La charge de personnel augmentée par la hausse du SMIC, du point d'indice et d'une augmentation constante des charges patronales
- L'augmentation des dépenses d'énergie même avec le bénéfice de « l'amortisseur électricité »
- La volonté d'une gestion rigoureuse et optimisée par la mise en place décalée de certains projets.

- Les Priorités

Le budget a été établi selon les priorités suivantes :

- Maîtriser le volume des dépenses fonctionnement tout en conservant un niveau équivalent de services aux usagers
- Autofinancer les investissements de la Commune pour 722 000 €, dont 191 149 € qui restent à réaliser de 2022, et ne pas recourir à l'emprunt
- Poursuivre les projets en cours, en particulier l'amélioration de la voirie, des bâtiments existants, l'acquisition de matériel et mobilier, la fin de l'aménagement du cœur urbain et l'agrandissement du cimetière.
- Poursuivre la démarche de diminution de l'endettement et garantir une gestion saine de la dette.
- Augmenter de manière mesurée (+1 point) les taux d'imposition des taxes locales.

- La Section Fonctionnement

- Le budget de fonctionnement s'élève à 2 239 000 € dont 116 000 € épargnés pour financer l'investissement.

- La Section Investissement

- Le budget d'investissement s'élève à 722 000 €
- Constitué en partie des dépenses de remboursement des prêts soit 99 250 € et des dépenses d'équipements 2023 pour 622 750 €

Modification de la Fiscalité Locale

Après la crise sanitaire, la hausse du coût de l'énergie, les mesures de hausse du pouvoir d'achat des agents du service public et l'inflation viennent considérablement contraindre le fonctionnement du service public.

Pour faire face à cette situation, une hausse du taux des taxes (+1 point) a été votée

	2023
Taxe foncière propriétés bâties	28,31 %
Taxe foncière propriétés non bâties	45,18 %
Taxe d'habitation (rés. secondaires)	14,98 %